

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 58 (1913)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

Le nouveau fusil. — Quelques indications au sujet de la révision du règlement d'infanterie. — Le fusil et l'équipement de l'infanterie de montagne. — L'instruction des troupes de montagne. — « Circus Réclame ». — Une nouvelle ordonnance sur le tir hors du service. — L'affaire de la Fluela.

La distribution du nouveau fusil aux troupes de l'infanterie a été faite cette année-ci dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions. Elle continuera dans les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> dès les convocations du printemps prochain, pour finir, en automne probablement, par les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions. La fabrication actuelle est de 200 armes par jour; le réglage est poursuivi avec le plus grand soin; on a pu le remarquer d'ailleurs lors des exercices de tir individuel des derniers cours de répétition; la proportion des galons de bon tireur s'est élevée à tel point que les conditions devront être rendues sensiblement plus dures si l'on ne veut pas déprécier le galon. La qualité du tir s'améliorera plus encore lorsque les tireurs se seront entièrement familiarisés avec le fusil.

La fabrication des nouvelles munitions marche de pair avec celle des armes. Toutefois ces munitions ne peuvent pas être délivrées aux sociétés de tir; une démarche de ces dernières auprès du Département militaire a dû être déclinée. Le stock des anciennes cartouches doit, au préalable, être consommé. On a calculé, au début de la fabrication, qu'à raison de la consommation annuelle normale de 30 millions de cartouches, cinq années seraient nécessaires pour l'écoulement des anciennes munitions et leur remplacement, dans la réserve de guerre, par les nouvelles. La fabrication ayant commencé il y a deux à trois ans, nous devons être à peu près à équilibre entre les deux stocks; il s'écoulera deux années encore avant que l'ancien stock soit épuisé. D'autre part, une réserve devra être conservée pour le temps pendant lequel la landwehr et le landsturm resteront en possession du fusil actuel.

Le premier effet du changement d'arme est une révision du Règlement d'exercice de l'infanterie et de l'Instruction pour le tir. La première application des prescriptions révisées a été faite, cette année-ci, dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions; on en est revenu, pour le maniement d'armes entre autres, aux mouvements qu'ont appris, comme recrues, les soldats en âge de landsturm, ceux du règlement de 1876. La saillie du magasin à 12 cartouches ayant disparu, il n'y a plus lieu de poser l'arme à plat sur l'épaule, on la pose d'aplomb, la main gauche à la plaque de couche, l'avant-bras et le bras for-

mant à peu près un angle droit, le coude au corps. Pour descendre l'arme de l'épaule, il suffit d'allonger le bras gauche. Nous ignorons si la nouvelle rédaction confirmera la torsion du poignet droit pour tourner en dehors le fût de l'arme avant de la reposer sur le sol. C'est un mouvement artificiel et inutile, mais il y a, paraît-il, des officiers qui lui attribuent une haute valeur éducative !

Plus importante est la révision en ce qui concerne la conduite du feu. Elle est provoquée surtout par la plus grande rasance de la trajectoire. Voici quelques-unes des nouvelles prescriptions.

Jusqu'ici, en l'absence de constatation de l'effet du feu, le règlement recommandait — art. 152 — des changements de la hausse de 200 ou de 100 m. selon la dimension du but et la distance, et cela jusqu'à constatation d'un effet appréciable. Les changements de hausse atteindront dorénavant, dans ces cas-là, 300 à 400 m.

L'art. 155 du règlement admet l'emploi simultané de deux hausses contre le même but aux distances supérieures à 800 m. lorsque la situation tactique exige le feu et que le temps et les moyens font défaut pour déterminer la hausse juste. Dorénavant, cette faculté ne sera admise qu'aux distances supérieures à 1000 m.

L'art. 157 recommande au chef de laisser s'engager dans la gerbe les buts qui avancent ou qui rétrogradent, et d'ordonner un changement de hausse de 100 m. contre infanterie, de 200 à 300 m. contre cavalerie et artillerie, lorsque le but semble sortir des limites de la gerbe. Ces données sont remplacées par 200 m. contre infanterie, 300 à 400 m. contre cavalerie ou artillerie.

Enfin, dans le tir de subdivision, pour lequel l'art. 159 prescrit de viser au pied du but jusqu'à 250 m., et au milieu du but au delà de cette distance, le point de mire au pied du but devient la règle en toutes circonstances.

Ces changements sont justifiés par les données suivantes. Premièrement, le tir, hausse rabattue à 300 m., au lieu d'être limité à 400 m. s'étend jusqu'à 700 m. Secondement, la dispersion du 70 % est considérablement accrue. Voici les chiffres :

Portée	Ancien fusil	Nouveau fusil
300 m.	200 m.	500 m.
400 m.	170 m.	460 m.
500 m.	150 m.	430 m.
600 m.	135 m.	400 m.
800 m.	110 m.	340 m.
1000 m.	100 m.	290 m.
1200 m.	90 m.	250 m.
1500 m.	80 m.	200 m.
2000 m.	80 m.	200 m.

Le progrès réalisé par la construction de nos nouvelles armes à feu portatives, a conduit à poser la question de l'armement de l'infanterie de montagne. Celle-ci est lourdement chargée, et l'on ne voit pas la possibilité de l'alléger au moyen des ballots individuels transportés sur voitures comme on le prévoit pour l'infanterie de campagne. D'autre part, dans certains passages de rochers, par exemple, l'arme d'ordonnance mise en travers du sac est embarrassante. Pourrait-on la remplacer par le fusil court ? La longueur de ce dernier, sans la baïonnette, est de 190 mm. moindre, différence que la baïonnette plus longue récupère en grande partie s'il faut se servir du fusil comme arme blanche. La différence de poids est de 600 gr. Quant aux différences balistiques, elles sont de trop minime importance pour entrer en sérieuse considération, pour autant qu'il s'agit du tir de guerre. La vitesse initiale est de 760 m. au lieu de 805, et l'ordonnée maxima de la trajectoire au dessus de la ligne de mire est à 300 m. de 22 cm. au lieu de vingt, à 600 m. de 110 cm. au lieu de 96, à 1200 m. de 750 cm. au lieu de 670.

Mais chez nous, il ne suffit pas d'envisager le tir de guerre ; il importe qu'au stand, aux tirs communaux aussi bien qu'aux tirs fédéraux, le tireur armé du fusil court ne soit pas, devant la cible, en état d'infériorité vis-à-vis du tireur armé du fusil long. C'est afin de dégager cette inconnue que le Département militaire a chargé un certain nombre de sociétés de tir de procéder à un ensemble d'expériences. De leur résultat dépendra la solution.

\* \* \*

Cette dernière, quelle qu'elle soit, n'épuisera pas le problème de l'équipement des troupes de montagne. Les exercices et manœuvres de cette année-ci ont confirmé l'utilité d'une réforme. Malheureusement, les ressources budgétaires entrent en ligne de compte et leur insuffisance menace d'ajourner des conclusions. Il y aurait cependant quelques mesures qui pourraient être prises sans charger sensiblement le budget, peut-être même en l'allégeant.

Nous avons déjà fait remarquer la gêne que constitue parfois la longueur du fusil. Dans le même ordre d'idée, on peut alléguer la longueur du bâton de montagne ; il est manifestement mal commode et aurait grand avantage à être remplacé par un autre, un peu plus court, de hauteur de piolet, par exemple, afin de permettre encore le freinage des glissades sur neige ou des descentes rapides sur herbe ou pierriers, mais muni d'un corbin, de façon à ce que, suspendu à l'avant-bras, il laisse libre l'usage des mains quand cela est nécessaire. Le bâton plus court pourrait être aussi, le cas échéant, fixé au hâvresac, ce qui permettrait au soldat de manier son arme sans les complications que lui occasionne le grand bâton. Actuellement, pour le moindre maniement d'arme, il faut ordonner au préalable de laisser tomber les bâtons à terre. Or, le sol est souvent ou poussiéreux ou boueux ;

aux abords des maisons et des chalets, il est plus souvent même fangeux. Le bâton tombe dans un mélange innommable de glaise, de bouses, de crottins et de lisier. C'est là-dedans que l'homme doit le ramasser, et comme on ne trouve pas partout des fontaines et des ruisseaux, il devra se servir de ses doigts sales, à la première halte, pour rompre son pain et manger son fromage. C'est dégoûtant.

Un autre objet encombrant est le képi. A la montagne, on ne saurait imaginer coiffure plus embarrassante. Lourde et rigide, elle se balance en outre sur le crâne pour peu que la température oblige l'homme à coiffer son couvre-oreilles.

Pendant la marche du détachement de la 9<sup>me</sup> brigade à travers le Jungfraufern et le glacier d'Aletsch, une compagnie du 36<sup>me</sup> bataillon a fait sa grand'halte à la cabane Concordia. Elle n'était guère forte de plus de 100 à 110 hommes. Il lui a fallu trois quarts d'heure, montre en main, pour descendre les pauvres cinquante mètres de rocher, de la cabane au glacier. Ce n'est pas que le sentier fût mauvais, partout les prises étaient bonnes, mais il est coupé par un escalier un peu étroit qui longe la paroi et dont les marches en bois étaient légèrement glissantes. Arrivé là, un soldat au moins sur cinq ne savait comment se retourner pour effectuer sa descente, gêné par son sac trop large, son bâton trop long, et soucieux de retenir son képi capricieux qui, malgré la jugulaire, dansait de l'oreille gauche à l'oreille droite, ou dévalait sur le nez ou vers l'occiput, en grand danger de perdre l'équilibre définitivement.

Pourquoi ne pas rendre aux troupes de montagne le béret que portait autrefois la garnison du Gothard? On aura beau chercher, on ne trouvera rien de plus pratique. Un béret en drap solide remplit tous les offices que l'on peut demander à une coiffure de montagne. Par le vent, il est solide sur la tête, sans le désagrément de la jugulaire qui échauffe et frotte la peau. Le vent est-il glacial, ou la nuit au bivouac est-elle froide? on tire le béret sur les oreilles et sur le front. Le soleil brille-t-il? le béret peut protéger indifféremment les yeux, la nuque ou la joue exposée. La pluie tombe-t-elle? bien étalé sur la tête, il fait parapluie et l'eau dégouline sur les épaules et sur le dos, sans vous entrer dans le cou. Enfin, désirez-vous marcher tête nue, ce qui, si souvent, a lieu à la montagne? vous fourrez votre béret dans votre poche, certain de l'y retrouver, ce qui ne sera pas toujours le cas de votre képi si vous le suspendez à la poignée de votre baïonnette.

Enfin, mérite essentiel, à un moment où les économies sont une préoccupation majeure, le béret est une économie notoire sans nuire à l'instruction. Le képi coûte 10 francs par homme, la casquette 5 francs; le remplacement des képis qui roulent dans les ravins, des pompons perdus, des numéros et des cocardes détériorés peut, sans doute, être évalué à 1 franc par homme. Total 16 francs. En gros, un béret d'excellente qualité ne doit pas revenir,

sauf erreur, à plus de fr. 3.50. Deux bérêts par homme coûteraient donc 7 francs, d'où économie de 9 francs, sans parler du poids. Peut-être même serait-il encore possible de supprimer le couvre-oreilles. Mais, même sans cet élément, notre calcul aboutit à une économie de 25 000 fr. par an. Une réforme pratique qui conduit à ce résultat-là ne mérite-t-elle pas d'être envisagée ?

\* \* \*

Dans ce moment-ci, la question de l'instruction des troupes de montagne paraît préoccuper nos milieux militaires plus encore que celle de l'équipement. On y apporte même, ici et là, une certaine passion qui, à la vérité, n'est pas la meilleure garantie d'une étude raisonnée. En écrivant cela, nous faisons allusion à un article du colonel-commandant de corps Wille, dans la *Schw. Militärzeitung* qui, à des observations très justes, mêle des affirmations, à notre avis, tout à fait erronées. Soutenir, par exemple, que des exercices de détails à la plaine suffisent pour dresser une troupe au service en montagne, les principes tactiques étant partout les mêmes, c'est méconnaître dangereusement l'influence du terrain des Alpes sur l'application de ces principes. Nous sommes, quant à nous, d'un avis diamétralement opposé, et tout ce que nous avons vu depuis deux ans que l'instruction des brigades de montagne a été entreprise, nous a confirmé dans l'opinion qu'il faut poursuivre dans les Alpes mêmes, voire dans les hautes Alpes, le dressage de nos unités alpines. Ainsi seulement on corrigera ce défaut d'exagération du sport dont se plaint le colonel Wille, et qui est un simple défaut de jeunesse. Rappelons-nous que nous sommes au tout premier début de l'instruction de nos unités de montagne; elles ont leurs expériences à faire, bonnes et mauvaises, qui créeront la tradition. Mais, ces expériences, la plaine, avec de rares échappées à la montagne, comme autrefois celles des compagnies des écoles de tir de Wallendstadt, est incapable de les fournir. La marche, le combat et le stationnement sur terrain alpestre ne peuvent être appris que sur ce terrain-là, nulle part ailleurs; même les minuties du service intérieur, qu'il est plus important de respecter à la montagne que n'importe où, ne deviendront une habitude pour les troupes alpines que quand elles l'auront acquise au milieu des difficultés que la montagne leur oppose. Faire un service intérieur correct à la caserne n'est rien; dans nos villages spacieux du plateau, c'est une opération à peine moins aisée; il faut aller dans les hameaux de la montagne, vivre dans les mazots, les granges étroites et les étables pour se rendre compte de sa signification réelle; c'est là qu'on l'apprend comme nulle part ailleurs, et c'est là que l'on se rend compte des exigences qu'imposent le soin de l'armement et de l'équipement, le souci de la propreté pour les hommes et pour les bêtes, enfin l'organisation des ravitaillements et des évacuations en temps de paix déjà.

Nous procédons par affirmations; il conviendra de les prouver; mais les

limites d'une chronique sont trop étroites à cet effet. Bornons-nous à constater que le cours de répétition de la 9<sup>me</sup> brigade a apporté, lui aussi, son contingent et un important contingent de preuves. Pour le moment, l'essentiel est de ne pas jeter des douches d'eau froide sur l'entrain dont sont animés nos officiers de montagne. Leur ardeur est une manifestation heureuse. Ne commettons pas la faute de la leur imputer à crime.

Que, d'autre part, le journalisme fasse trop de tapage autour des travaux de nos officiers, qu'il se livre à une « Circus-réclame », comme l'écrit la *Militärzeitung*, nous en tombons d'accord et nous l'estimons regrettable autant qu'elle. Mais c'est les mœurs et le cabotinage de la presse qu'il faudrait réformer plus que nos officiers qui, le plus souvent, n'en peuvent mais. Qu'on lise les journaux : un commandant de corps d'armée ou de division ne peut faire un pas, ni inspecter la plus petite compagnie d'infanterie ou les quatre canons d'une batterie, sans qu'une demi-douzaine de journaux se croient obligés de signaler un si haut fait à leurs lecteurs... Les coups de ciseaux aidant, toute la Suisse sera bientôt informée que le commandant de corps X. a « honoré un bivouac de sa présence », ou que le commandant de division Y. a dit « merci » au président de telle commune qui lui offrait un verre de vin. Tout cela est profondément ridicule, mais comment l'empêcher ? Ce sont les mœurs du jour, qui n'ont rien de commun avec celles de jadis, autrement dignes. Quand on parcourt les archives de nos régiments suisses à l'étranger, on est frappé de voir combien les noms propres y tiennent peu de place. Dans les rapports à la Diète et aux gouvernements des Etats, les actions d'éclat de membres du corps sont représentées comme des actions du corps lui-même ; la valeur et le courage de chacun était le bien collectif de tous ; le drapeau accaparait tout ; à lui seul, l'honneur et la gloire.

La presse a changé ces traditions. Mais si vous demandez au journaliste pourquoi ses numéros sont remplis de tant d'entrefilets ridicules, il vous répondra que le public veut ça... Le mieux est donc d'en rire.

\* \* \*

La dernière ordonnance relative au tir militaire dans les sociétés de tir avait été arrêtée le 24 décembre 1908 en application des dispositions de la nouvelle loi d'organisation militaire. Elle vient d'être remplacée par une ordonnance du 26 septembre 1913 qui, sur le même fond que l'ancienne, crée un certain nombre de modalités nouvelles.

Constatons d'abord que la répartition des matières, plus logique, rend la lecture plus claire. C'est un premier avantage.

Quant au fond, la tendance est de serrer de plus près les exigences militaires du tir et, à cet effet, de faire des sociétés des auxiliaires plus intimes de l'armée.

Cette préoccupation se manifeste déjà dans les conditions d'existence imposées aux sociétés. L'ordonnance de 1908 considérait comme société de tir militaire toute société s'occupant de tir quels que fussent ses membres, civils ou militaires, astreints ou non au programme de tir. L'ordonnance de 1913 entend que les militaires astreints au tir constituent le noyau et soient la raison d'être de la société. Le subside est à cette condition. Les sociétés restent d'ailleurs indépendantes comme par le passé; elles doivent seulement compter au minimum 15, dans les petites communes 10 *membres-tireurs*, par quoi l'ordonnance entend les sociétaires tirant les exercices obligatoires du tir militaire,

Une autre prescription relève du même ordre d'idées. Les officiers et les sous-officiers sont invités à faire partie des sociétés de tir de leur commune et ne peuvent que subsidiairement se grouper en sociétés particulières : « Le département militaire suisse, dit l'ordonnance, peut interdire l'accomplissement du tir obligatoire dans une société d'officiers ou de sous-officiers, aux officiers et sous-officiers qui ne s'occupent pas activement du tir militaire dans une société de tir ou dans une section de l'instruction militaire préparatoire, ou qui ne s'en sont pas occupés pendant trois ans au moins. »

Les sociétés d'officiers et sous-officiers ne seront reconnues comme sociétés de tir qu'en raison des services qu'elles rendent. Les sociétés de tir des armes spéciales sont mises au même bénéfice.

L'ordonnance espère intéresser par là les officiers et les sous-officiers à suivre de plus près les exercices de tir des soldats, ce qui est bien leur devoir. Le seul revers de la médaille sera de prouver parfois, à la face de tous, que certains chefs et instructeurs de tir sont de moins bons tireurs que leurs hommes. Mais il ne dépendra que d'eux de corriger leur insuffisance relative par leur assiduité au stand, l'entraînement jouant ici le même rôle et conduisant aux mêmes résultats qu'en tout autre domaine. Puis, une société qui possèdera parmi ses membres des officiers et des sous-officiers sera volontiers portée à les désigner pour constituer son comité, d'où l'occasion pour eux d'exercer leur autorité. Beaucoup d'entre eux auront, d'ailleurs, suivi les cours de moniteurs de tir, de telle façon qu'ils seront non seulement les administrateurs de leurs sociétés, mais leurs directeurs de tir.

Car l'ordonnance introduit une disposition nouvelle, rendue possible par l'extension donnée ces dernières années aux cours de moniteurs. Cette disposition prescrit de confier la direction des tirs exclusivement aux membres de la société qui ont suivi un de ces cours. Il doit y avoir au moins un moniteur de tir par 100 membres-tireurs et fraction de 100.

Au nombre des prestations assumées par la Confédération figurent, comme par le passé, les subsides d'encouragement. Ils sont calculés d'après



le nombre des sociétaires de nationalité suisse de plus de 17 ans, et fixés par le programme de tir. Celui-ci prévoit pour l'avenir :

a) pour les exercices obligatoires du programme, 40 cartouches par tireur délivrées gratuitement, plus 80 centimes en espèces;

b) pour le tir de combat, (tir individuel ou concours de sections) 18 cartouches par tireur délivrées gratuitement et 80 centimes en espèces. Les sociétés reçoivent ainsi pour chacun de leurs membres-tireurs qui exécute l'ensemble du programme de tir 58 cartouches gratuites et 1 fr. 60.

Encore faut-il que les exercices soient consciencieusement exécutés. Or, on trouve toujours un certain nombre de militaires qui, par indifférence, négligence ou mauvaise volonté se débarrassent hâtivement de leur devoir. Pour réduire le nombre de ces mauvais tireurs, l'ordonnance introduit un moyen coercitif; le tireur qui n'aura pas obtenu le nombre de points et d'atteintes prévus par le programme de tir sera mis sur le même pied que les défaillants et contraint de suivre, sans solde, le cours dit « des retardataires ».

L'ordonnance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1914 mais à titre provisoire, pour le terme de trois ans. D'ici là, l'expérience démontrera les points qui pourraient nécessiter une revision.

\* \* \*

Nous nous sentons un peu emprunté pour parler de ce que l'on a appelé l'affaire de la Fluela. D'autre part, il n'est pas permis à une chronique militaire suisse de la passer entièrement sous silence.

L'ensemble des faits et des incidents qui la caractérisent est une page déconcertante de notre modeste histoire militaire du temps de paix. Il ressort de l'exposé parfaitement net du Chef du Département militaire au Conseil National que nous avons énormément à travailler pour mettre notre instruction et notre éducation militaires à la hauteur des besoins de la guerre. Cet exposé nous révèle une série de fautes auxquelles ont participé tous les échelons de la hiérarchie, du plus bas au plus élevé: de la part de la troupe incriminée une méconnaissance inquiétante des obligations de la discipline; de la part du cadre des sous-officiers un manque de fermeté et d'autorité allant jusqu'à l'annihilation; de la part du commandement des troupes un savoir encore très insuffisant des conditions si spéciales du service en montagne; de la part de l'autorité la plus hautement responsable enfin, une confusion malheureuse, malgré la pureté des intentions, entre les devoirs de la critique militaire officielle et la liberté de la critique publique.

Mais ces constatations faites, nous ajouterons que le bien a de grandes chances de sortir du mal. C'est un sérieux coup de fouet que nous veuons de nous administrer à nous-mêmes. Le Chef du Département militaire a

dores et déjà tiré les premières conséquences : il nous faut étudier d'une façon plus méthodique l'enseignement à donner aux troupes de montagne, car tout montagnard que nous sommes, nous ignorons profondément l'adaptation des principes de la conduite des troupes au terrain alpestre; il faut relever l'autorité de nos sous-officiers, et, à cet effet, étudier d'une façon pratique la réforme du corps; les sous-officiers ne mériteront leur appellation que lorsqu'en l'absence des officiers ils sauront être officiers eux-mêmes. Un chef qui suit sa troupe est mûr pour diriger un parti politique, non pour être soldat. Enfin, troisième conséquence formulée par le Chef du Département, ceux qui tiennent une plume tout en exerçant une fonction militaire doivent savoir se dédoubler assez pour maintenir les distinctions nécessaires et ne pas troubler les esprits en laissant supposer que dès qu'il s'agit des vertus militaires la pratique peut contredire la théorie sans inconvénient.

A cet égard aussi, une réforme est urgente, réforme de mœurs, car, comme l'a dit M. le Conseiller fédéral Hoffmann on ne saurait, dans ce domaine, faire intervenir les moyens coercitifs. Depuis quelques années, les polémiques publiques sur des objets militaires ont pris, chez nos camarades de la Suisse allemande une ampleur dont on se doute pas dans la Suisse occidentale, notre presse étant réservée à leur sujet. Cet état de fait est très loin de servir les intérêts de l'armée. Récemment, certains journaux de nos Confédérés déclaraient qu'au point de vue de la discipline les troupes welches donnaient le moins souvent, maintenant, matière à observations. Si cela est exact, il convient de l'attribuer pour une grande part à l'esprit de camaraderie qui anime les officiers de la Suisse romande. Cela ne les empêche pas de différer d'opinions sur des points essentiels, mais ils ne croient pas devoir dans ces cas-là, transformer une discussion de principes que chacun poursuit sous sa signature, en attaques personnelles et en diatribes dans les journaux politiques. Si l'on envisage la question de discipline sous ce jour-là, on reconnaîtra que les polémiques de ces dernières années doivent avoir causé à nos institutions militaires un dommage dont il est difficile d'apprécier l'étendue. Comment des chefs qui font juges de leurs disputes acerbes leurs soldats en bourgeois, pourraient-ils compter sur la considération, donc sur l'esprit de discipline, de leurs combourgeois en uniforme?

---

## CHRONIQUE ALLEMANDE

*(De notre correspondant particulier.)*

### Les manœuvres impériales.

Les manœuvres impériales ont eu lieu cette année en Silésie, sur ce terrain historique où jadis Frédéric-le-Grand, avec sa petite armée, battit les Autrichiens à Leuthen et Hohenfriedeberg et où, en 1813, les Français furent vaincus par Blücher à la Katzbach.

Elles acquièrent encore une importance particulière par la présence du roi de Grèce, auquel l'empereur remit, sur les lieux, le bâton de feld-maréchal. Comme on sait, le roi de Grèce a reçu son instruction militaire dans le 2<sup>e</sup> régiment de la Garde à Berlin; et il a exprimé en termes reconnaissants tout ce dont « lui et son armée, étaient redevables à l'école allemande ».

Ont pris encore part aux manœuvres : le général d'infanterie, baron Conrad von Hötzen, chef de l'état-major général autrichien et le général Pollio, chef de l'état-major général italien. Les trois chefs d'état-major de la Triplice se trouvaient ainsi réunis.

Y assistaient en outre : le roi de Saxe, le feld-maréchal von der Goltz, le général comte Zeppelin au gouvernail d'un de ses dirigeables.

Voici la situation générale : Une armée rouge, forte de 6 corps d'armée environ, venant de la Haute-Silésie et ayant franchi l'Oder, avance en Silésie. Le 6 septembre au soir, son gros atteint la ligne Strehlen-Pattschkau dans la contrée au sud-est de Breslau. En avant de son front, la cavalerie rouge atteint le 7 septembre Koberwitz-Schweidnitz-Friedland, après avoir, pendant la journée, repoussé, près de Schweidnitz et dans la montagne, des troupes de couverture bleues qui se repliaient de la Haute-Silésie devant la marche en avant de l'armée rouge. Le 7, les troupes de couverture bleues se retirent sur une ligne qui va de Landeshut par Hohenfriedeberg derrière le ruisseau Strigau jusqu'à Lauth sous la protection de la forteresse bleue de Breslau. Derrière elles, l'armée bleue forte de 5 corps d'armée environ, est concentrée entre le Riesengebirge et l'Oder. Les ailes prennent position à Löwenberg-Lüben. Le 6, la marche en avant du gros n'a pas encore commencé. Le 5<sup>e</sup> corps d'armée combat en contact avec l'armée bleue, et le 6<sup>e</sup> corps avec l'armée rouge. Les deux corps d'armée forment le centre de leur armée respective. Les troupes que l'on suppose être en contact avec ces deux corps, à droite et à gauche, sont marquées par quelques unités prises dans d'autres corps d'armée et aussi, le 8 et le 9 septembre, par des fanions.

Le parti bleu commandé par le général d'infanterie von Strautz, comprend : le 5<sup>e</sup> corps; la 43<sup>e</sup> division d'infanterie, composée des 2 brigades en surplus des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps, renforcés de l'artillerie de campagne et à pied des 2 écoles de tir; soit, au total 36 bataillons, 9 escadrons, 29 batteries de campagne, 8 batteries d'artillerie à pied avec 3 détachements d'aviateurs, le « Z-1 » et les troupes techniques correspondantes, les 2 cavaleries divisionnaires avec des détachements de cyclistes. De plus, les détachements de couverture formés du 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et du 1<sup>er</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de la garde à pied, au total : 2 bataillons, 2 escadrons, 2 batteries. Les troupes, qui avec les fanions, encadraient le parti bleu, se composaient des 2 autres bataillons du 3<sup>e</sup> régiment de la garde à pied.

Dans le parti rouge, commandé par le général d'infanterie von Pritzel-

witz, la 3<sup>e</sup> division d'infanterie était remplacée par une division de cavalerie (la 6<sup>e</sup>, sous le commandement du général-lieutenant Brecht). Il comprenait 25 bataillons, 31 escadrons, 27 batteries d'artillerie de campagne et 4 d'artillerie à pied; le parti rouge comptait ainsi 9 bataillons d'infanterie, 2 batteries d'artillerie de campagne et 4 d'artillerie à pied de moins que le parti bleu qu'il surpassait, en revanche, de 22 escadrons. Il disposait aussi de 3 détachements d'aviateurs (l'un d'eux attribué à la division de cavalerie)



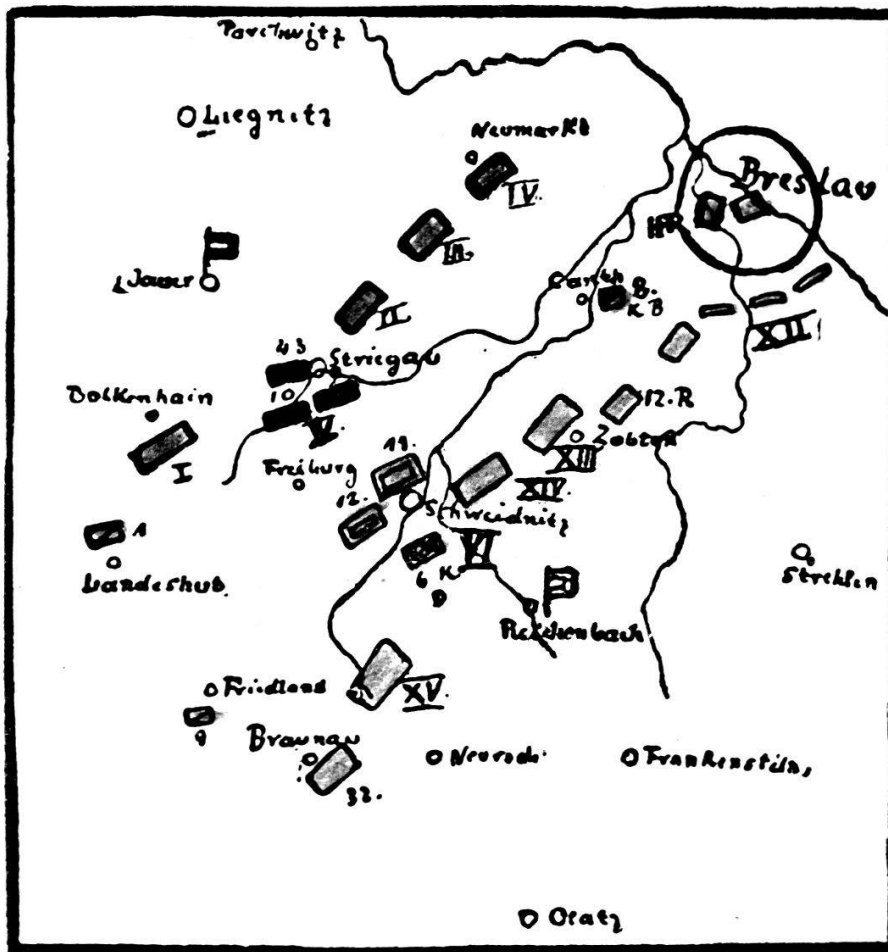
1. Situation le 7 septembre au soir.

et d'un dirigeable (le Z-4 remplacé le dernier jour par le Z-5). Les brigades 9, 11 et 12 formaient la 6<sup>e</sup> division de cavalerie. Le régiment de grenadiers n<sup>o</sup> 2 et un détachement tiré du régiment d'artillerie de campagne n<sup>o</sup> 3 représentaient les troupes qui encadraient le parti rouge.

C'est à partir des positions indiquées (voir carte-croquis I) que les manœuvres se poursuivirent dès la nuit du 7 au 8 septembre.

Le 8 septembre au matin, la 6<sup>e</sup> division de cavalerie rouge franchit la ligne des troupes de couverture bleues près de Halbendorf et, après s'être reformée au deçà de Thomaswaldau-Güntersdorf, attaque les hauteurs au nord de Striegau. C'est là d'autre part que le commandant du détachement

bleu a établi ses réserves et toutes les forces disponibles dans le secteur des régiments de la Garde. Aussi la 6<sup>e</sup> division de cavalerie rouge ne parvient-elle pas à s'emparer des hauteurs, bien qu'en même temps le 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs attaque au sud par le « Fuchsberg Striegau ». Et lorsque le 5<sup>e</sup> corps d'armée bleu, marchant en 4 colonnes vers la rivière Striegau, entre en action, la 6<sup>e</sup> division de cavalerie rouge se retire sur le bois de Stonnen au sud de Stanowitz.

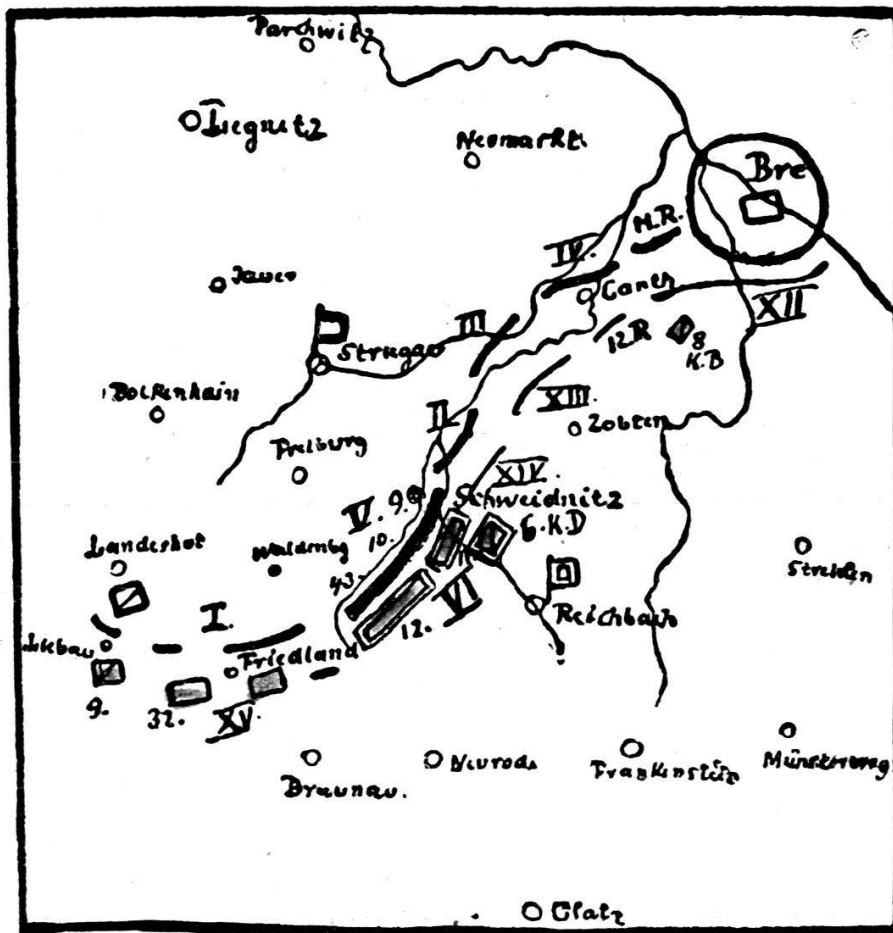


2. Situation le 8 septembre au soir.

Ces deux armées atteignirent peu après midi leur but de marche (carte-croquis II), et, comme il devenait évident, qu'elles n'auraient plus à combattre le jour même, elles prirent le repos. La 6<sup>e</sup> division de cavalerie fut retirée derrière le 6<sup>e</sup> corps d'armée rouge, dont elle dépendait.

Pour la journée du lendemain, 9 septembre, l'offensive s'imposait aux deux chefs de parti : les deux armées se mirent en route de fort bonne heure et marchèrent à la rencontre l'une de l'autre. La rencontre entre les avant-gardes des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps eut lieu le 9 septembre au matin sur la ligne Pfaffenberg (au sud de Stennick-Janernick)-Johannesburg (sud de Freiburg). Comme la situation le commandait, l'attaque fut poussée très vivement des

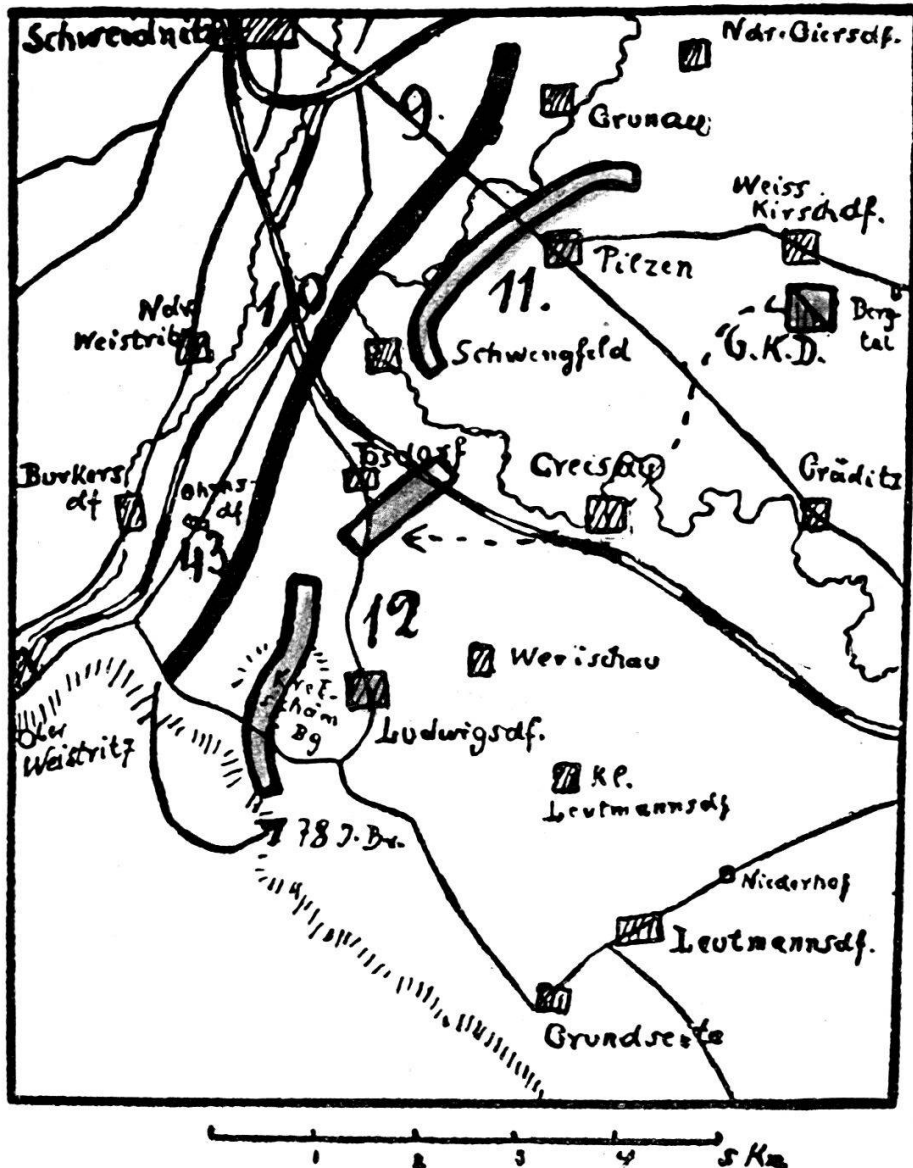
deux côtés. A l'est, le combat pour la possession de Pfaffenberg et de Alt-Jauernick resta quelque temps indécis. Finalement, les bleus (aile gauche : 9<sup>e</sup> div. d'inf.) restèrent maîtres de la position; les rouges battirent en retraite sur Tunkendorf. Au centre, les rouges eurent d'abord l'avantage, la colonne de droite de la 9<sup>e</sup> division d'infanterie bleue ayant tardé quelque peu; c'est à l'ouest que la décision intervint, où le parti bleu disposait de forces supérieures; ce qui permit à l'aile droite du 5<sup>e</sup> corps d'armée de s'emparer des hauteurs, et particulièrement de Johannesberg. L'aile



3. Situation le 9 septembre au soir.

gauche du 6<sup>e</sup> corps d'armée rouge fut enfoncée. Son aile droite ne pouvant plus tenir la hauteur de Tunkendorf, commença sa retraite sur Schweidnitz-Merkelshöhe. La 6<sup>e</sup> division de cavalerie, à la disposition du commandant en chef, qui occupait alors près de Schönbrunn une position d'attente, fut envoyée par Klinken pour attaquer dans la direction de Mühlberg (sud-est de Ober-Amsdorf). Elle apporte de la sorte quelque soutien à l'infanterie rouge. Peu après avoir commencé sa retraite, le 6<sup>e</sup> corps d'armée reçut du commandant en chef de la 2<sup>e</sup> armée rouge un rapport suivant lequel le 14<sup>e</sup> corps d'armée et l'aile droite du 15<sup>e</sup> corps étaient forcés, eux aussi, de

se retirer. Ordre fut alors donné au 6<sup>e</sup> corps d'armée, en contact avec le 14<sup>e</sup> corps près de Hieder-Giersdorf, de tenir à tout prix la ligne Pilzen-Schwengfeld — cote 290 (à l'ouest de Wierischau) — cote 434 (ouest de Grundseite-Lentmannsdorf) pour permettre à l'aile gauche de l'armée d'en-



4. Journée du 10 septembre.

trer en action après son mouvement tournant. Le 6<sup>e</sup> corps eut à soutenir de nombreux combats d'arrière-garde pendant sa retraite sur la position qu'il avait l'ordre d'atteindre. Le 5<sup>e</sup> corps bleu qui le serrait de très près et très vigoureusement parvint encore, tard dans l'après-midi, à s'emparer des passages sur la Weistritz. Les détachements de la 43<sup>e</sup> division d'infanterie qui étaient arrivés par chemin de fer dans le courant de la journée suivirent l'aile droite du corps d'armée par Hohenfriedeberg-Freiburg (carte-croquis 3).

Le 5<sup>e</sup> corps d'armée bleu reprit l'attaque à l'aube du 9 septembre. Etabli sur sa ligne de défense, le 6<sup>e</sup> corps rouge pousse en avant de Esdorf sa 21<sup>e</sup> brigade d'infanterie. En face d'elle, la 77<sup>e</sup> brigade d'infanterie se déploie par Ohmsdorf sur Esdorf. Pendant ce temps, la colline de Kretschan tombe aux mains des bleus. Dès lors la 21<sup>e</sup> brigade attaquée de front et prise sous le feu flanquant qui part de la colline de Kretschan, est obligée de se retirer. A ce moment, la 6<sup>e</sup> division de cavalerie qui s'était avancée de Bergtal par Kreisau, passant au sud de Esdorf, fait irruption et se mêle au combat. Partie de ses troupes se tourne contre la colline de Kretschan; mais le feu convergent des bleus brise de même cette attaque.

Sur ces entrefaites, la 78<sup>e</sup> brigade d'infanterie bleue apparaît à la lisière du bois à l'ouest de Ludwigsdorf après une marche très pénible par des sentiers de montagne. Elle était partie du Bøjendorf à 5 heures du matin pour envelopper et attaquer l'aile gauche de la 12<sup>e</sup> division rouge.

Au moment où elle apparaît, les troupes de liaison de l'aile droite rouge sont en marche dans la direction de l'Ober-Leutmannsdorf. Le général, commandant le 6<sup>e</sup> corps rouge, se décide alors à retirer la 12<sup>e</sup> division d'infanterie et lui ordonne de se replier, son aile droite appuyée à Gröditz, son aile gauche à Hendorf. L'armée bleue avait ainsi devant elle un passage qui séparait le 6<sup>e</sup> corps d'armée de ses troupes de liaison.

Les manœuvres ne devaient pas servir à résoudre des tâches stratégiques, — les jeux de guerre et les cours d'état-major général remplissent ce but, — mais elles étaient destinées en toute première ligne à exercer les supérieurs et inférieurs au commandement de la troupe. C'est dans cette intention que les manœuvres impériales se limitèrent à deux corps d'armée et que le terrain des manœuvres fut par là même très restreint. C'est pour cette raison encore que les deux corps d'armée trouvèrent sur leurs flancs un appui, non pas fictif, mais réel, représenté par les troupes de liaison. On évita par là les mouvements tournants et les marches de flanc de longue haleine en si grande faveur dans les précédentes manœuvres.

Le principal effort pour l'*infanterie* résidait de nouveau dans la marche et les combats, singulièrement facilités, il est vrai, par un temps favorable. Un exemple suffira. Le second jour une division a parcouru 5 milles, indépendamment du combat. Malgré cela, l'infanterie s'est fait remarquer, en toute occasion, par son entrain et son ardeur au combat, vraiment digne d'éloges. La joie du combat brillait dans le regard de tous les soldats, lorsque, surprenant ou surpris eux-mêmes, ils pouvaient foncer sur l'adversaire et le charger résolument en poussant des hourras.

L'artillerie doit constamment préparer le combat, — il en fut ainsi notamment dans les derniers temps de la campagne de 1870-71 —; et même l'artillerie à pied, jusqu'ici qualifiée d'artillerie lourde, coopérera avec succès à ce combat préparatoire. On a remarqué cette année encore que



l'infanterie néglige de mettre baïonnette au canon en marchant à l'assaut. Cependant avec notre fusil, modèle 1898, il est très facile de mettre la baïonnette tout en marchant et sans que l'efficacité du feu en souffre le moins du monde. Il est donc recommandable de mettre la baïonnette, lorsqu'on arrive à de courtes distances, — à partir de 600 m. — de l'ennemi. Ainsi, les hommes ne tarderont pas à se convaincre que seul le combat à l'arme blanche amène la décision. Si l'infanterie marche à l'assaut sans baïonnette, que la cavalerie renonce aussi à ses pointes de lances. Partout dans la ligne de tirailleurs, les hommes ont fait preuve d'initiative : en choisissant judicieusement leurs buts et en manifestant le désir de s'élaner en avant pour foncer sur l'adversaire et lui passer sur le ventre.

La *cavalerie*, elle aussi, eut des journées pénibles, de longues marches et de nombreux combats. Les attaques furent serrées et impétueuses. La division de cavalerie a fait un emploi très utile des troupes auxiliaires qui lui étaient adjointes. L'attribution d'une compagnie de cyclistes à la cavalerie est très heureuse. Il fut de même très opportun d'attacher à la division de cavalerie un bataillon de chasseurs qui la suivait sur des chars. Aux manœuvres impériales de l'Elbe, on avait déjà tenté pareil essai. Il conviendra aussi d'employer des camions automobiles au transport de l'infanterie. Un camion transporte 30 à 40 hommes debout, ce qui nécessiterait environ 25 de ces véhicules pour un bataillon à effectif de guerre. L'administration de l'armée s'est occupée sérieusement à augmenter la puissance de feu de la cavalerie. La cavalerie, en effet, appelée à combattre à l'avenir aux côtés de l'infanterie, a pour devoir de tirer le meilleur parti possible de son excellente carabine. Au reste, elle a visiblement fait preuve d'initiative. Pendant la grande attaque du 10 septembre, l'aile gauche de la 6<sup>e</sup> division de cav. a de son propre chef opéré une conversion contre le 37<sup>e</sup> régiment sur le Kretschamberg, bien que peu auparavant la position, évacuée par les rouges, ait été occupée par les bleus.

L'*artillerie de campagne* tirait parfaitement bien à couvert et utilisait remarquablement le terrain. On a pu remarquer de nouveau dans ces manœuvres la grande mobilité des pièces de l'*artillerie à pied*. Très adroitement, on est arrivé à soustraire une batterie lourde à la vue des croiseurs aériens et d'avions en recouvrant de toile de tentes brune les roues et le canon. Dans toutes les armes, d'ailleurs, les troupes devront être soigneusement exercées à se dissimuler aux investigations des observateurs aériens. Le dernier jour, le parti bleu ayant à attaquer une position fortifiée, avait été doté par la direction des manœuvres d'une force supérieure d'artillerie à pied. On peut se rendre compte par là combien la direction des manœuvres avait soigneusement réglé toutes choses jusque dans les plus petits détails.

Les *pionniers* ont eu l'occasion de jeter rapidement des ouvrages sur le

ruisseau Striegau et sur la Weistriz. Ils ne se bornèrent pas à l'emploi des demi-pontons, mais charrièrent en outre un matériel considérable de planches et de poutres.

Le *telephone de campagne* a été d'un usage très précieux au faible détachement de troupes de couverture du parti bleu. — On s'en sert depuis quelques années seulement ; c'est en 1906, en Silésie, qu'on en a fait l'essai pour la première fois. — Le 8 septembre, ce détachement de troupes de couverture, commandé par le colonel bavarois Zoellner, était attaqué par la 6<sup>e</sup> div. de cav. rouge ; il s'est constamment tenu en communication avec tous ses détachements au moyen du téléphone de campagne et cela sur un front de 60 km.

Il convient de mentionner, enfin, les remarquables performances des aviateurs. Les rapports fournis par eux ont incontestablement joué, cette année, un rôle prépondérant dans le service d'exploration. Et les aviateurs effectuèrent leurs vols à n'importe quelle heure du jour, et non plus comme autrefois, de grand matin seulement. Ni le soleil éblouissant des deux premières journées, ni les rafales du dernier jour ne les arrêtaient. Les 36 avions ont fonctionné d'une manière impeccable, et l'on est en droit d'admettre que nous avons maintenant rattrapé, à peu près, la grande avance que d'autres armées avaient sur nous dans ce domaine.

\* \* \*

*Mutation dans le commandement du 1<sup>er</sup> corps d'armée.* — Le général d'infanterie Alexandre de Kluck, âgé de 68 ans, jusqu'ici commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée, a été placé à la tête de la nouvelle 8<sup>e</sup> inspection générale qui doit être constituée le 1<sup>er</sup> octobre. C'est un des rares officiers généraux de l'armée qui n'ait pas passé par l'état-major général ou le ministère de la guerre : aussi n'est-il parvenu que relativement tard au commandement d'un corps d'armée.

Né le 20 mai 1846 à Münster, en Westphalie, Alexandre Kluck entra le 13 octobre 1865 dans le régiment westphalien, n<sup>o</sup> 55 ; il fit dans ce régiment la guerre de 1866 et fut promu au grade de lieutenant en second au cours de la campagne. Pendant la guerre de 1870-71, il prit part aux batailles des 14, 16 et 18 août autour de Metz et au siège de cette forteresse, et y gagna la croix de fer. Premier lieutenant en 1873, il fut adjudant de brigade de 1876 à 1879 et passa ensuite capitaine dans le régiment d'infanterie n<sup>o</sup> 53. Ensuite il servit, dès 1881, comme chef de compagnie à l'école de sous-officiers de Julich ; trois ans plus tard il fut nommé commandant de l'Institut militaire d'Annaburg et promu major en 1887. C'est en cette qualité qu'il dirigea en 1888 l'école préparatoire de sous-officiers de Neu-Breisach ; l'année suivante il obtint un bataillon au régiment d'infanterie n<sup>o</sup> 66. Lieutenant-colonel en 1893, il fut nommé colonel trois ans plus tard et placé à la

tête du premier arrondissement de landwehr, à Berlin. Il passa deux ans dans cette place, après quoi il prit le commandement du régiment poméranien n° 34, régiment reine Victoria de Suède —. Le 22 mai 1899, il fut nommé général-major et commandant de la 23<sup>e</sup> brigade d'infanterie : le 3 avril 1902, général-lieutenant et commandant de la 37<sup>e</sup> division. Le 13 septembre 1906, on lui confia le commandement du 5<sup>e</sup> corps d'armée, et déjà le 16 octobre de la même année il fut confirmé dans ce poste, avec le grade de général d'infanterie, commandant de corps d'armée. Il passa à la tête du 1<sup>er</sup> corps le 11 septembre 1907 et y demeura jusqu'à aujourd'hui. En 1909, le jour anniversaire de l'empereur, il obtint la noblesse héréditaire et le 10 septembre 1910, l'empereur le nomma « à la suite » du régiment de grenadiers, roi Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (2<sup>e</sup> Prusse orientale) n° 3.

Le général-lieutenant Hermann v. François, jusqu'ici commandant de la 13<sup>e</sup> division à Münster, remplace le général v. Kluck à la tête du 1<sup>er</sup> corps. Né en 1856 à Luxembourg, il est le fils du vaillant général-major et commandant de la 27<sup>e</sup> brigade d'infanterie qui mourut en héros à la tête de sa brigade le 6 août 1870, à l'assaut de Spicheren. Sorti du corps des cadets, il entra le 15 avril 1875, comme lieutenant en second, dans le 1<sup>er</sup> régiment de la garde à pied ; muni d'un brevet anticipé en date du 16 octobre 1874, il fut transféré ensuite à Schwerin dans le régiment de grenadiers mecklembourgeois n° 89. Après un stage à l'Académie de guerre, il fut appelé au printemps 1888 au grand état-major général et transféré l'année suivante dans l'état-major général de l'armée ; il y demeura trois ans, occupant différents postes. De 1892 à 1894, il commanda une compagnie dans le 131<sup>e</sup> régiment d'infanterie, puis rentra dans l'état-major général avec le grade de major et y passa encore cinq années. En 1899, il obtint le commandement d'un bataillon dans le 2<sup>e</sup> régiment de grenadiers badois, empereur Guillaume I<sup>er</sup>, n° 110, et fut nommé, l'année suivante, chef de l'état-major général du 4<sup>e</sup> corps d'armée. C'est dans cette fonction qu'il fut promu au grade de lieutenant-colonel en 1901 et de colonel en 1903. A ce titre il commanda de 1904 à 1907 le 3<sup>e</sup> régiment de grenadiers de la garde, reine Elisabeth. En 1908, le jour anniversaire de l'empereur, il fut nommé général-major et commandant de la brigade d'infanterie n° 49 (1<sup>re</sup> hessoise). Promu général-lieutenant le 20 mars 1911, il prit le commandement de la 13<sup>e</sup> division. Il est connu aussi comme écrivain militaire, et a fait paraître un ouvrage sur « le service des subsistances en campagne ».

---

## CHRONIQUE FRANÇAISE

*(De notre correspondant particulier.)*

Les grandes manœuvres. — Ce qui nous manque, — Le décret de 1910 sur le service intérieur est rapporté. — Nouvelles répartitions de nos forces.

Les grandes manœuvres que le général Joffre a dirigées dans le quadrilatère Montauban-Toulouse-Auch-Agen ont mis aux prises une armée de deux corps, commandée par le général Pau, et une armée de composition à peu près analogue, commandée par le général Chomer. Deux de nos chefs les plus éminents étaient donc opposés l'un à l'autre, sous l'autorité du vice-président de ce conseil supérieur de la guerre auquel l'un et l'autre appartiennent. Il n'est pas étonnant qu'ils aient fait de très bon ouvrage et que, d'une façon générale, les connaisseurs se soient déclarés satisfaits. Pour ma part, j'ai été frappé de ce qu'on a déployé de conscience dans l'exécution des manœuvres et de ce qu'on y a montré de science.

Le général de Lacroix, dont je suis loin de goûter la plupart des articles, me paraît avoir très heureusement jugé la façon dont les opérations ont été conduites, et ses critiques me semblent fort justes.

Il blâme l'extension des fronts et l'écartement exagéré des colonnes, laissant entre elles des solutions de continuité que tout le monde a constatées, à commencer par le ministre et le directeur des manœuvres. La cohésion entre les éléments d'un même parti faisait presque totalement défaut, et il était facile de voir qu'aucun effort n'était fait pour assurer les liaisons : il est évident qu'il y a là comme une habitude invétérée, car la faute, signalée publiquement à la suite de la première période, a subsisté pendant la seconde.

Le 13 septembre, c'est le 16<sup>me</sup> corps, dont les deux divisions sont tellement disjointes l'une de l'autre qu'elles mènent deux combats entièrement distincts, séparées par quelque huit kilomètres, sans qu'aucune troupe amie ravive l'espace mort qui s'étend dans leur intervalle. « Le 17, c'est le 12<sup>me</sup> corps qui franchit la Save sur un front tellement étendu que ses éléments se détachent les uns des autres et tombent désunis dans la contre-offensive de l'adversaire. »

Le général de Lacroix attribue ces erreurs à un manque d'exercices suffisamment répétés, exercices progressifs qui, d'après lui, exigent de nombreux et vastes camps d'instruction. Or, ceux-ci nous font défaut.

Dans un article anonyme et retentissant, par lequel il demande de sévères mesures de répression contre les chefs qui ont témoigné « que la pratique de la vie en campagne leur était assez étrangère », le *Matin* impute, lui aussi,

cet état de choses à l' « indigence déplorable de nos camps d'instruction. Le 17<sup>me</sup> corps n'en a pas ; le 16<sup>me</sup> et le 18<sup>me</sup> en ont deux qui ne valent pas grand-chose. Seul le 12<sup>me</sup> s'entraîne comme il convient au camp de la Courtine et c'est aussi le corps qui, de beaucoup, a le mieux manœuvré. » On vient de voir que tel n'est pas l'avis de l'ancien généralissime, de qui l'opinion doit bien valoir celle du jeune officier qui, sous le voile de l'anonyme, pousse le nouveau à sévir impitoyablement. En tout cas, si les corps ne disposent pas des moyens matériels que l'on considère comme indispensables pour leur préparation à la guerre, ce n'est pas leur responsabilité qui se trouve engagée, et ce n'est pas eux qui doivent payer les fautes commises.

Ces fautes ont été nombreuses ; mais elles ne pouvaient pas ne pas l'être. On ne met pas en mouvement des masses relativement considérables ; on ne fait pas fonctionner, pour la première fois, les rouages d'un aussi important organisme que la machine militaire ; on ne lance pas à l'eau les gens pour leur apprendre à nager ; on ne met pas des généraux en présence de difficultés qu'ils n'ont jamais rencontrées ; on ne fait pas de l'instruction sans qu'il se produise des coincements, des accidents, des erreurs. Si tout devait marcher parfaitement, ce ne serait presque pas la peine de le soumettre à l'épreuve. Et, sans doute, il ne faut pas que la proportion des coincements, des accidents et des erreurs dépasse les limites raisonnables ; mais, tant que cette limite n'est pas atteinte — et elle ne l'a pas été, — on doit se déclarer satisfait.

Certains chefs ont mis plus de temps qu'il n'eût été désirable pour prendre des décisions : la rédaction et la transmission des ordres ont duré, parfois, plus qu'il n'eût fallu ; des fatigues ont été imposées aux troupes alors que des mesures plus judicieuses les leur eussent évitées ; il y a eu des déficiences dans le service des transports ; le service du ravitaillement a subi quelques accrocs ; la dislocation des troupes, surveillée, cette année, avec un soin inaccoutumé, ne s'est pas effectuée dans un ordre irréprochable et parfait ; certains colonels se sont affolés ; des généraux n'ont pas déployé une activité fiévreuse.

Eh ! oui, tout cela, on l'a observé. Mais il fallait s'attendre à ce qu'on l'observât, car c'est dans la nature même des choses, comme il était dans la logique même que les généraux Pau et Chomer, connaissant mutuellement leur haute valeur, se montrassent très circonspects. On se disait que deux stratèges arrivés au sommet des honneurs et au terme de leur carrière, qui sont l'un et l'autre imbus jusqu'aux moëllles de l'esprit d'offensive, allaient être conséquents avec eux-mêmes et se rueraient l'un sur l'autre avec une belle impétuosité qui ferait plaisir à voir. Hélas ! Il eût été plus logique de penser que, chacun ayant sa réputation à sauvegarder, ils seraient plus portés à la prudence qu'à l'audace. Et c'est ce qui est arrivé.

Il est arrivé de même que des erreurs de direction se soient produites,

que des contre-ordres aient été donnés et qu'il en soit résulté de longues marches qui n'auraient pas eu lieu si... si on avait connu l'avenir, ou si on avait bien lu dans le jeu de l'adversaire. Mais, à la guerre, on tâtonne; on prend certaines dispositions sauf à reconnaître, après coup, qu'elles étaient vicieuses. Dès qu'on s'en rend compte, on en change, et alors ce sont des efforts nouveaux qu'on impose à la troupe, en même temps qu'on augmente les chances de la laisser manquer de vivres, puisque les convois avaient reçu une destination déterminée et qu'il faut changer leur direction.

Le grave, à mon avis, ce ne sont pas ces inévitables défaillances. Les premiers débuts entraînent toujours des incertitudes. Une mise en train et une mise au point sont nécessaires. Le grave, ce sont les vices constitutionnels que révèlent les symptômes passagers et accidentels. Le grave, c'est de n'avoir pas de camps d'instruction. Le grave, ce sont les tiraillements par suite desquels, une volonté éclairée faisant défaut, mille questions restent en suspens, mainte expérience en cours n'aboutit pas, et les décisions prises sont rapportées. (...Nous allons en avoir un exemple, tout à l'heure, à propos du service intérieur.) Le grave, c'est de manquer d'hommes à telles enseignes que les corps d'armée étaient à 17 000 hommes, quand ils auraient dû être à effectif double. Le grave, c'est de n'avoir pu faire marcher que 500 réservistes en moyenne par régiment, au lieu de 1300. Le grave, c'est de n'avoir pu doter les quatre corps de leur artillerie, tout en privant de la leur ceux qui ne participaient pas aux manœuvres d'armée, de sorte qu'ils ont été réduits à ne faire que de petits exercices sans portée, sans intérêt, sans profit. Le grave, c'est de manquer de matériel, puisque, pour constituer le parc de voitures automobiles d'armée, par exemple, il a fallu, ne les possédant point, en prélever les éléments aux quatre coins de la France. On s'est adressé à Toul, à Epinal, à Belfort, à Grenoble, à Vernon, pour se procurer les véhicules dont on avait besoin.

Ce n'est pas en frappant quelques généraux qu'on ferait cesser cet état de choses. On n'arrivera qu'à augmenter la sensation de malaise dont nous souffrons si on déploie des sévérités d'autant moins explicables que certains officiers reçoivent, grâce au testament ministériel, des avancements vraiment scandaleux.

Il faut résolument entrer dans le progrès.

\* \* \*

Hélas! Il semble qu'on veuille rétrograder, loin d'avancer. L'accueil fait au décret du 25 mai 1910 sur le service intérieur, prouve que l'armée ne comprend pas le libéralisme et ne sait pas l'appliquer. Il n'était guère possible qu'il en fût autrement. Ce décret était l'œuvre de quelques esprits révolutionnaires que les innovations n'effrayaient pas. Le ministre auquel on l'a fait signer, ceux qui, postérieurement, ont eu à le mettre en vigueur, n'en

apercevaient ni la portée profonde, ni l'importance considérable. Ils l'avaient approuvé comme ils eussent approuvé un modèle de marmite présenté par les services compétents ou un lexique d'abréviations élaboré par l'état-major, en se disant que, une fois le règlement adopté, l'exécution s'ensuivrait sans doute automatiquement. C'était ne pas se douter de la réforme capitale au bas de laquelle on mettait son paraphe.

Il ne s'agissait pas de moins, en effet, que d'introduire dans notre armée l'habitude de l'initiative, d'y mettre en jeu le goût des responsabilités, et de travailler à former les caractères, alors que jusqu'ici on donne la prééminence à certaines qualités d'esprit, à la mémoire, ou à la docilité, ou à l'application au travail, ou à la correction soit de la tenue soit de la conduite. Que le but qu'on s'est proposé d'atteindre méritât la réfection totale des règlements, qu'il fût opportun de développer ce qu'il y a en nous de prime-sautier et de fantaisiste, au risque de nous faire tomber du côté vers lequel nous penchons, je ne veux pas l'examiner ici. Je me contente de rappeler que « l'idée maîtresse du règlement du 25 mai 1910 a été de faire appel à l'initiative des chefs en sous-ordre, au goût des responsabilités, qui en est la condition première, et de leur laisser dans ce but, en matière de réglementation des détails, la même latitude que pour la conduite de leur unité sur le terrain. » Ainsi s'exprime le ministre de la guerre, dans le rapport qu'il a adressé, le 22 août dernier, au chef de l'Etat.

Cette large latitude, ajoute-t-il, « si nécessaire en campagne pour faire face à des circonstances de guerre infiniment variées, ne peut et ne doit pas s'exercer dans les mêmes conditions quand il s'agit de détails de la vie courante, renouvelés pour ainsi dire chaque jour, à la même heure et sous la même forme. »

— Et pourquoi donc ?

— Parce que, répond M. Eugène Etienne, il en résulte un manque d'uniformité d'un corps à l'autre, ou de l'instabilité dans l'intérieur d'un même corps, chaque chef y faisant prévaloir ses idées personnelles. « Ces modifications trop fréquentes ou ces divergences ont eu des conséquences nuisibles à la bonne exécution du service. En outre, les autorités principales, — colonel, commandant, capitaine, — détenaient très sensiblement la même part d'autorité et de responsabilité, et cette superposition des mêmes pouvoirs présentait parfois de réels inconvénients. »

Telles sont les raisons invoquées pour en revenir au régime d'avant 1910. Raisons contestables. Car l'uniformité peut avoir du bon, sans doute. Mais, si on s'y habitue en temps de paix, restera-t-on apte à « faire face à des circonstances de guerre infiniment variées », en campagne ? D'avoir été appelé à passer d'un corps dans un autre et d'y avoir trouvé des mœurs différentes, de passer d'un chef à un autre, et d'être soumis à des règles de commandement différentes, c'est un exercice qui donne de la souplesse à

l'esprit et qui met à l'épreuve les qualités de subordination qu'on possède. Quant au chevauchement de l'autorité, il existe à la guerre. Pourquoi vouloir l'empêcher de se produire en temps de paix ? Et ne convient-il pas, au contraire, qu'on en arrive à délimiter les pouvoirs de chacun de façon à éviter tout empiètement ou tout double emploi ?

La réglementation de 1910 a provoqué un violent malaise dans l'armée, parce qu'elle correspondait à la mentalité que les novateurs voulaient créer et que personne — personne de qualifié tout au moins — n'a travaillé à instaurer. On a vécu, tant bien que mal (et plutôt mal !) en appliquant des règles en avance sur leur époque, et en conservant des mœurs qui déjà retardaient.

Il eût fallu qu'un ministre, conscient de la nécessité d'opérer une révolution radicale, prît en main la direction et fit le nécessaire pour arriver au résultat voulu.

Ce résultat, je le répète, était de stimuler l'initiative.

— Mais que faut-il entendre par là ?

— D'après moi, l'initiative consiste essentiellement à n'imposer aucune règle qui ne soit pas absolument indispensable. Le chef se borne à indiquer le but à atteindre, et il fixe les limites des moyens à employer, mais rien de plus.

Inutile de dire que cette formule est très élastique. Le ministre considère comme indispensable qu'aucune sentinelle s'écarte de plus de trente pas de sa guérite et que toutes les capotes, en France ou aux colonies, soient boutonnées dans le même sens. Un chef de corps peut trouver nécessaire, une de ses compagnies ayant adopté une méthode d'instruction ou un procédé de paquetage qu'il approuve, de l'imposer aux autres. Il faut donc vivifier la formule par les commentaires dont on l'accompagne, par l'application qu'on lui donne.

J'aurais donc souhaité, et j'ai exprimé ce vœu à plusieurs reprises, qu'une inspection générale de l'initiative fût organisée, au même titre qu'il y a une inspection générale du tir et une autre des remontes. Et le général Galliéni, président de la commission qui avait élaboré le décret de 1910, me paraissait tout particulièrement qualifié pour aller de corps d'armée en corps d'armée veiller à son application intelligente. Il y avait, s'agissant de réformer les mœurs, un apostolat à exercer. Apostolat difficile d'ailleurs.

Il est plus aisé de renoncer à réformer les mœurs. On a donc suivi tout naturellement la loi du moindre effort. Pour améliorer l'armée, il fallait de la ténacité, de la volonté, de la clairvoyance. Le ministre a trouvé que c'était bien de l'énergie dépensée pour une fin dont la grandeur le touchait peu. Aussi a-t-il préféré rapporter un décret qui, au bout de trois ans, a suscité bien des mécontentements et n'a guère porté d'autres fruits. Ce n'est pas très crâne, mais c'est très humain. Les choses marcheront mieux



demain qu'elles ne marchaient hier, et les gens qui regardent le présent sans se préoccuper de l'avenir ne pourront faire autrement que de se déclarer satisfaits. Reste à savoir s'il ne vaut pas mieux enfanter dans la douleur que de ne pas souffrir en restant stérile. Mais la question ne sera pas posée.

\* \* \*

Une nouvelle répartition de nos forces vient d'être décidée. Le 2<sup>e</sup> corps (Amiens) devient corps de couverture sur la frontière du Luxembourg. Le danger d'une invasion par ce grand-duché a été bruyamment dénoncé dans la presse, après avoir été discrètement signalé dans les écrits d'hommes compétents. Je rappelle que le colonel A. Grouard, dans son beau livre sur *La guerre éventuelle*, a démontré la nécessité de prendre des précautions de ce côté. On a donné un commencement de satisfaction à ses vœux, en plaçant sous un même commandement les troupes qui garnissent la lisière de la France dans cette région.

En même temps, le remaniement opéré a pour effet de préparer, d'amorcer, la création d'un nouveau corps d'armée, auquel on donnera le n<sup>o</sup> 21.

Cette création répond-elle à un besoin réel ? On peut penser que non : ce n'est pas à l'heure où on n'a pas de quoi, même avec le service de trois ans, « corser » suffisamment les effectifs des unités, qu'il convient d'augmenter le nombre de celles-ci. Mais il est évident que l'organisation territoriale de la France militaire laisse fort à désirer. En arrêtant les grandes lignes, après 1870, on a groupé arbitrairement un certain nombre de départements correspondant plus ou moins à une de nos anciennes provinces pour constituer le territoire d'un corps d'armée. Or, il n'y a aucune correspondance entre cette division administrative et les besoins de la concentration. Il en est résulté, par exemple, que nous n'avons que le 20<sup>e</sup> corps (Nancy) pour faire face à l'Allemagne, le 6<sup>e</sup> (Châlons-sur-Marne) restant derrière lui pour l'épauler. Supposons qu'on réunisse ces deux corps d'armée en une masse et que, ensuite, on la découpe en deux bandes séparées par une ligne qui irait, non plus du Nord au Sud, mais de l'Ouest à l'Est, vous voyez que nous aurions alors deux corps d'armée, au lieu d'un, aboutissant à la frontière. Leurs têtes feraient face au danger. Ils seraient accolés, juxtaposés, et non disposés en profondeur comme ils le sont aujourd'hui.

Il semble qu'on veuille remédier à ce vice d'organisation sur la frontière franco-allemande. Il est vrai qu'on l'accentue sur la frontière franco-luxembourgeoise. Mais, sur ce point, il est évident que l'inconvénient est, relativement, de peu d'importance.

---

## CHRONIQUE ITALIENNE

*(De notre correspondant particulier.)*

Les manœuvres de cavalerie. — Un prochain concours hydroaéronautique.  
— La perte de deux généraux.

Nos événements militaires de cet été n'offrent pas de matière importante pour alimenter une chronique. Je signale toutefois les manœuvres de cavalerie qui ont eu lieu dans la plaine lombarde, pendant la première quinzaine de septembre; elles ont tenu lieu de grandes manœuvres, dont nous avons été sevrés cette année-ci comme l'année dernière. Cela s'explique tout naturellement par notre expédition d'Afrique; elle a prélevé un fort contingent de troupes qui devrait être en Italie, aussi peut-on admettre que nos grandes manœuvres se déroulent actuellement dans notre nouvelle et voisine colonie. L'occasion se présente même encore quelquefois, surtout en Cyrénaïque, où la manœuvre revêt le meilleur et le plus instructif caractère celui de la réalité, de la guerre même.

La cavalerie est dans d'autres conditions; proportionnellement à son effectif, elle est peu représentée en Afrique où elle ne trouverait pas un utile emploi. On a donc trouvé opportun de l'appeler cet automne à des manœuvres spécialement destinées à son instruction.

Elles ont duré dix jours, du 8 au 17 septembre, et se sont poursuivies dans un terrain fort instructif pour des armes à cheval, la contrée entre Tessin et Mincio. Elles ont mis sur pied des effectifs importants. Le parti rouge, ou de l'ouest, a été composé de la 3<sup>me</sup> division de cavalerie à deux brigades (4 régiments), et d'une division provisoire à deux brigades également; le parti bleu, ou de l'est, a été représenté par la 2<sup>me</sup> division de cavalerie à deux brigades, plus une brigade provisoire de deux régiments. Chaque parti disposait, en outre, d'un bataillon de bersagliers-cyclistes, d'un groupe de deux batteries à cheval, d'un détachement du génie (mineurs, télégraphistes, pontonniers), d'une section de santé, d'une section de subsistances, d'un train attelé et d'un train automobile. Les engins d'exploration aérienne étaient constitués, du côté rouge, par deux escadrilles d'aéroplanes (Blériot et Farman), du côté bleu, par une escadrille de Newport et un petit dirigeable.

Les deux masses de cavalerie figuraient naturellement les corps de cavalerie de deux grandes armées; le terrain, généralement très cultivé et coupé de cours d'eau, rendait fort intéressant le service d'exploration, mais gênait le développement de l'action tactique.

Le thème général a été le suivant :

Le parti bleu, après avoir soutenu fièrement une bataille à l'ouest de Verceil s'est retiré derrière le Tessin et a continué sa retraite vers le Pô.

Le parti rouge, qui a besoin de quelques jours pour se refaire, pousse en avant toutefois des troupes de cavalerie, afin de garder le contact avec l'adversaire et de battre sa cavalerie, qui pourrait se porter vers le Tessin.

La manœuvre a été dirigée par le comte de Turin, inspecteur général de la cavalerie. La plus grande liberté d'action a été laissée aux chefs de partis et la manœuvre ayant été continuée sans interruption pendant les dix jours, les opérations ont revêtu la plus grande ressemblance possible avec la réalité, donnant lieu à des situations stratégiques, tactiques et logistiques variées.

L'ensemble des manœuvres a été un sérieux enseignement du fonctionnement des masses de cavalerie, de la coordination de leurs mouvements, de la rapidité des décisions. L'exploration aérienne, quoique partiellement paralysée par les conditions atmosphériques défavorables, a fourni de bons résultats. Il n'en reste pas moins que, malgré la bravoure du personnel et la qualité des engins, l'aéronautique militaire est encore très assujettie aux circonstances météorologiques.

Pendant les journées les plus importantes, les manœuvres ont été suivies par nos plus hautes autorités militaires, y compris le chef d'état-major général Pollio, qui arrivait des manœuvres allemandes. Naturellement, les attachés militaires étrangers étaient aussi présents.

Le 14 septembre, une grande revue passée par le roi dans la plaine de Gallarate a terminé les manœuvres. Douze mille hommes et dix mille chevaux y ont pris part.

\* \* \*

On organise actuellement un grand meeting d'aviation sur les lacs lombards et les fleuves du voisinage. Encore qu'essentiellement sportive, cette manifestation revêt une importance militaire et les ministères de la guerre et de la marine s'y intéressent.

Notre navigation aérienne se heurte aux grands obstacles que lui oppose la nature accidentée de nos terrains. A ne considérer que la vallée du Pô, militairement notre région la plus importante, nous la voyons entourée de montagnes imposantes et recouverte d'une végétation aussi touffue que variée. Nos aviateurs connaissent bien la difficulté des atterrissages dans ces conditions-là, difficultés que l'on ne rencontre généralement pas aussi fréquentes à l'étranger, notamment en France et en Allemagne. Or, nous possédons tout un bassin de fleuves, de canaux et de lacs, constituant comme un réseau de grandes routes et ménageant de vastes espaces dégagés, plate-formes offertes aux aéroplanes capables de s'élever ou de descendre sur l'eau. Pour des hydroplanes, toutes difficultés seraient levées; ils pourraient survoler toute la région préalpine septentrionale, le Pô et ses affluents, ainsi que les lacs frontières leur ôtant toute appréhension d'atter-

rissage. Le champ de l'exploration aérienne militaire en devient plus étendu.

La Société italienne d'aviation a donc organisé un concours international. Il promet d'être instructif. Il comprendra un grand raid et différentes autres épreuves. Le parcours prévu pour le raid est le suivant : Como, Villa d'Este, Cadenabbia, Lecco, Lodi, Bocca d'Adda sur le Pô, Plaisance, Pavia, Pallanza, Varese, Como, environ 370 km. au-dessus de lacs et de fleuves, à l'exception d'un petit trajet de 20 km. du lac de Varese au lac de Como. La course est partagée en deux étapes de deux jours consécutifs, la première jusqu'à Pavie, maximum 12 heures, la seconde de Pavie à Como, maximum, 10 heures. Le raid sera précédé d'épreuves de qualification sur le lac de Côme, vitesse ascensionnelle, altitude et élan; il s'agit de s'enlever après un trajet sur eau de 300 m. au maximum. 50 000 francs de primes.

\* \* \*

Dans le courant de septembre, nous avons perdu deux généraux, morts tous deux, peut-on dire, sur le champ de bataille. En Cyrénaïque, le général Torelli, commandant de brigade, ayant dû se porter en première ligne, est tombé au cours de l'attaque d'une forte colonne de Bédouins. En Italie, à Treviso, c'est le général de division Tommaso Salsa qui est décédé, un de nos meilleurs généraux, qui, en Erytrée, puis pendant la campagne de Chine enfin, dernièrement, tant en Tripolitaine qu'en Cyrénaïque, avait donné la preuve d'une intelligence militaire, d'un caractère et d'une habileté exceptionnels. En Afrique, entre autres, il s'est fait remarquer aussi bien par sa bravoure que par sa fermeté et son esprit d'abnégation. Sa mort est donc une perte sensible pour l'armée et pour le pays. L'état de sa santé l'obligea à quitter la colonie après quatorze mois de campagne; il subit alors une grave opération, l'extirpation d'un rein, et il n'était pas guéri que deux nouvelles douloureuses l'atteignaient, la mort tragique de son fils de vingt ans et notre rencontre malheureuse, grosse de pertes, de Sidi-Garbao. En même temps lui parvenait l'invitation du Ministère de la guerre de retourner en Afrique. Sans même assister aux obsèques de son fils, il part, et peu de temps après, il relevait l'honneur de nos armes par la bataille victorieuse d'Estanzi et la destruction du camp turc, opération hardie, rapide, menée avec intelligence par ce général d'élite. Mais la maladie s'aggravait. Il est venu mourir en Italie.

Il était relativement jeune encore, à peine 56 ans. Tout récemment, il avait été nommé inspecteur général des troupes alpines. C'est en effet dans les alpins qu'il avait surtout fait sa carrière.

---